



Dissimulation du réel motif de licenciement

Par **OPIUM27_old**, le **24/10/2007** à **20:10**

BONJOUR,

je suis victime d'une maladie professionnelle qui est malheureusement non reconnue par la secu. j'ai reçu le refus le 18/09 et mon patron m'a convoquée le 21/09 à un entretien préalable en vue de mon licenciement, je suis donc allée à cet entretien en étant assistée, et le drh n'a fait que de me parler de ma demande de reconnaissance de maladie professionnelle en disant qu'il ne comprenait pas ma démarche que mon problème de santé ne venait pas de mon travail etc etc, j'ai ensuite reçu ma lettre de licenciement avec comme motif : votre maladie prolongée perturbe le service et nous sommes donc amenés à pourvoir à votre remplacement définitif!!!! alors je sais qu'il a le droit de me licencier pour ce dernier motif mais je ne pense pas que ce soit le motif réel, car pour moi le vrai motif est ma demande de reconnaissance de maladie professionnelle, je pense donc qu'il dissimule sa réelle motivation!!!

je suis allée voir un conseiller syndical qui me dit que je ne peux pas prouver que le motif écrit ne correspond pas au motif réel !!!!

qu'est-ce que je dois faire? est-ce que je dois aller au prud'homme ou est-ce vraiment peine perdue même en ayant un témoin du déroulement de l'entretien !!!!

merci de me répondre cela me remontera peut-être le moral car je me sens très seule face à ces problèmes

Par **papa tango charly_old**, le **24/10/2007** à **20:33**

je n'aime pas ce genre de réponse, mais je crains que cela soit recours.

même si vous en aviez un, et que vous gagniez, votre employeur vous rendrait la vie

impossible, et votre maladie ne disparaîtrait pas...

autant positiver et canaliser votre énergie vers un nouvel emploi, différent, afin d'éviter de renouveler ou d'aggraver votre maladie.

Par **OPIUM27_old**, le **24/10/2007** à **23:53**

RIEN DE DRAMATIQUE IL S AGIT DE DEUX TENDINITE DE LA MAIN DROITE pour lesquelles je doit me faire opérée le mois prochain!!

et ma question était de savoir si je pouvais aller au prud homme par rapport au déroulement de l entretien et le motif invoqué sur la lettre de licenciement!!

je n ai pas envie de retourner travailler pour eux après ce qui se passe loin de la !!!!mais je ne suis pas non plus décidé a me laisser faire ils ont tout de même des procédures a respecter!!!!!!!!!!